[Imputation budgétaire] [Donnée 2] Donnée 3 [Donnée 4]



# Ministère de [...]

## Arrêté n° [...]

### portant avancement de grade par concours professionnel

# Le [La] ministre [...],

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;

(\*STATUT PARTICULIER DU CORPS/EF AUQUEL APPARTIENT L'INTÉRESSÉ(E)\*)

Vu la liste en date du (à saisir) des lauréats du concours professionnel pour l'accès au grade de : [...] au titre de l'année (à saisir),

## Arrêt[e]:

: [M. / Mme] [Nom] [Prénom], affecté[e] au sein de : [affectation administrative] - [affectation opérationnelle], bénéficie d'un avancement au grade de [...], à compter du [...]. Article 1er

Article 2 L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R.

421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement

compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique

"Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de

l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :

[Fonction],

[Prénom + NOM]